



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV232 - 22 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

2015264-0006 - décision portant délégation de signature en matière de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

2015264-0008 - arrêté de subdélégation de la DRIAAF Idf en matière administrative



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015264-0006

Signé le lundi 21 septembre 2015

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

décision portant délégation de signature en matière de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

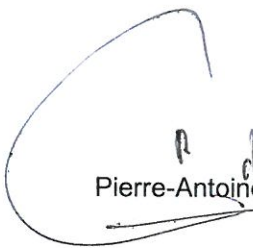
- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier de la CCI Paris Ile-de-France, à l'effet de signer pour le compte de la CCI de région Paris - Ile-de-France une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée telle que définie par les articles L.111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.

Fait à Paris, le 21 septembre 2015



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015264-0008

Signé le lundi 21 septembre 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)

arrêté de subdélégation de la DRIAAF IdF en matière administrative



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE- FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRETE
donnant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-002 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, en matière administrative.

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant à l'article 1^{er} de cet arrêté.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, et secrétaire général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, adjoint au secrétaire général.
- Madame Juliette FAIVRE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et de la biodiversité. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de service,
- Madame Naïda DRIF, directrice d'établissement 1^{ère} classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Charles COTHENET, attaché d'administration principal, adjoint au chef de service,
- Madame Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laure ALNOT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n°2015-154-4 du 3 juin 2015 est abrogé.

Article 4 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le **21 SEP. 2015**

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**


Marion ZALAY